

Département de la Moselle
Arrondissement de Metz
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LONGEVILLE-LES-METZ**



**Rue Robert Schuman
57050 LONGEVILLE-LES-METZ
Téléphone : 03 87 30 12 42
ccas@mairie-longeville-les-metz.org**

PHOTOS

**DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LES JEUNES DE LONGEVILLE-LES-METZ
DE 17 A 25 ANS**

Aide BAFA BAFD

Nom : Epouse :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse Mail :

Date et lieu de Naissance :

Célibataire Marié Autre, à préciser

Nom du responsable légal pour un mineur :

1. Condition de logement :

Autonome Chez les parents En foyer

Autres :

2. Ressources :

A charge des parents Personnelles Conjoint

A préciser :

3. Situation scolaire :

Lycéen Etudiant

Niveau d'études :

4. Situation professionnelle :

Salarié(e) en CDI depuis : CDD ou intérim

Apprentissage

Formation professionnelle

Demandeur d'emploi

A préciser :

Motif de la demande et proposition de bénévolat

Expliquez votre motivation et les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou le BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Documents à joindre obligatoirement pour la présentation en Commission d'éligibilité :

- Avis de non-imposition sur les revenus de l'année qui précède la date de la demande du candidat ou sa famille
- Carte d'identité et livret de famille
- Quittance de loyer ou facture d'électricité récente et certificat d'hébergement des parents
- Certificat de scolarité, ou contrat de travail ou carte d'inscription à Pôle Emploi
- Fournir une attestation d'inscription de l'organisme de formation de votre choix
- Photo d'identité récente
- Plan de financement (justificatif des autres aides sollicitées et attribuées)

M..... sollicite l'aide financière du CCAS de la Ville de Longeville-lès-Metz pour commencer une formation BAFA ou BAFD lors du stage qui se déroulera duau.....

M..... certifie sur l'honneur que les informations et renseignements portés sur cette demande sont exacts. M..... a pris aussi connaissance de la loi (Art 441-1 du Code Pénal) qui rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque serait rendu coupable de fraude ou de fausses déclarations ainsi que de la Loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés qui s'applique aux réponses faites à ce formulaire dont le destinataire est le CCAS de la Ville de Longeville-lès-Metz.

Date de dépôt du dossier à la Mairie de Longeville-lès-Metz :

Signature du demandeur et
du représentant légal pour les mineurs*

* Les signataires déclarent avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations liées à la candidature pour obtenir une « aide au BAFA et au BAFD »

**POUR INFORMATION
CETTE CHARTE VOUS SERA REMISE
PUIS COMPLETEE LORSQUE LA CANDIDATURE
SERA DECLAREE ELIGIBLE**

**Charte des engagements entre le CCAS de la Mairie de LONGEVILLE-LES-METZ
et le bénéficiaire de l' « Aide au BAFA ou au BAFD à des jeune Longevillois de 17 à 25 ans »**

Entre

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Demeurant :

Et

Le CCAS de Longeville-lès-Metz représenté par son président, Monsieur Manuel BROCARD, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Administratif du 7 avril 2022.

Préambule

Considérant que l'objectif de cette aide est de favoriser l'accès des jeunes Longevillois au BAFA ou au BAFD et aux emplois saisonniers proposés dans les accueils de loisirs de la commune ou autre.

Considérant que l'obtention du BAFA ou du BAFD nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes ou de leurs familles,

Considérant que l'obtention du BAFA ou du BAFD, est un diplôme non professionnel nécessaire pour encadrer, de façon occasionnelle, des enfants ou des adolescents qui fréquentent les centres de vacances et de loisirs.

Considérant l'avis favorable du CCAS

Considérant qu'il convient en conséquence, par la présente charte, d'attribuer une aide au BAFA ou au BAFD, à M.....

Conformément à la délibération du Conseil Administratif du CCAS du 7 avril 2022.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Les signataires de la présente charte reconnaissent que l'aide attribuée constitue un enjeu d'insertion sociale et professionnelle.

Ils considèrent que cette aide repose sur une double démarche volontaire :

- Celle du bénéficiaire, qui s'engage à réaliser 30 heures d'animation auprès des accueils de loisirs périscolaires et/ou extrascolaires ou lors des manifestations du C.C.A.S et à suivre assidûment une formation au BAFA ou au BAFD, formalisée par la signature de la présente charte ;
- Celle du CCAS, qui octroie l'aide et qui suivra les actions concrètes réalisées par le bénéficiaire.

Ils s'engagent dans le cadre de la présente charte à mettre en œuvre tous les outils de réussite visant à l'obtention du BAFA ou du BAFD.

Article 2 : Les engagements du bénéficiaire

M..... s'engage à s'inscrire dans un organisme de formation de son choix pour suivre sa formation. Celle-ci intégrera les prestations suivantes :

- frais d'enregistrements,
- période de formation et lieu
- 1 présentation à l'épreuve du BAFA ou du BAFD

M..... s'engage à l'issue de l'obtention du BAFA ou du BAFD, dans un délai de 1 an courant à partir du 1^{er} jour d'obtention du brevet concerné, de réaliser 30 heures d'animations, pour bénéficier de l'aide attribuée d'un montant de 500 euros par le CCAS de Longeville-lès-Metz

M.....s'engage à réaliser ces 30 heures d'animations auprès des accueils de loisirs périscolaires et/ou extrascolaires ou lors des manifestations du C.C.A.S en vue d'y mener des animations.

En l'absence de la réalisation des dites animations ou de l'obtention du BAFA ou du BAFD et après audition du jeune par la commission du CCAS, l'aide pourra être remboursée au CCAS dès émission du titre par le service comptabilité.

Article 3 : Les engagements du CCAS

Le CCAS versera directement à l'organisme de formation, sur présentation d'une facture, l'aide de 500 euros accordée à M.....

Le CCAS bénéficiera de tous les renseignements pertinents concernant le bénéficiaire de ladite aide, afin de l'aider au mieux dans son parcours d'obtention du BAFA ou du BAFD.

Article 4 : Disposition spécifique

Dès que M..... aura réussi l'épreuve du BAFA ou du BAFD, il en informera par écrit le CCAS.

Article 5 : Disposition d'ordre général

Les signataires de la présente s'engagent à veiller au respect de la présente charte « Aide BAFA ou BAFD »

Fait en 2 exemplaires, à Longeville-lès-Metz, le

**Le (la) candidat(e)
Le représentant légal pour les mineurs**

**Le Président du C.C.A.S,
Mairie de Longeville-lès-Metz,
Manuel BROCARD**